



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-21364>

Département(s) de publication : 52

Annonce n° 26-21364

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de la Haute-Marne

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22520001300012

Ville : Chaumont

Code postal : 52000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 52

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=39127>

Identifiant interne de la consultation : 2026-50

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Nicolas LACROIX

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels

du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 23/03/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de réfection des toitures terrasses des bâtiments "demi-pension" des collèges Amiral Denis Decrès à Châteauvillain et Camille Flammarion à Montigny le Roi (Val de Meuse)-.

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux de réfection des toitures terrasses des bâtiments "demi-pension" des collèges Amiral Denis Decrès à Châteauvillain et Camille Flammarion à Montigny le Roi (Val de Meuse)-.

Lieu principal d'exécution du marché : Collège Amiral Denis Decrès 38, rue du Collège 52120 Châteauvillain Collège Camille Flammarion 6, rue des Frères Flammarion 52140 Montigny le Roi (Val-de-Meuse)

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Visites obligatoires : Le vendredi 6 mars 2026 (de 9h00 à 10 h sur le site de Châteauvillain) et (de 11h00 à 12h00 sur le site de Montigny le Roi) Le mardi 10 mars 2026 (de 9h00 à 10 h sur le site de Châteauvillain) et (de 11h00 à 12h00 sur le site de Montigny le Roi)

Autres informations complémentaires : Le délai d'exécution ne devra pas dépasser 8 mois (1 mois de préparation et 7 mois de travaux). Le mois d'août est inclus dans le délai d'exécution. Ainsi le titulaire ne pourra pas arguer de la fermeture de son entreprise pour la période estivale. Le titulaire devra anticiper les commandes à ses fournisseurs afin de ne pas retarder son exécution. Le délai d'exécution intègre les travaux sur les deux sites en parallèle, ainsi l'entreprise devra prévoir dans son offre les moyens humains et matériels pour respecter le délai qu'il aura fixé Une retenue de garantie de 5,00 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements. Ce taux est fixé à 3,00 % lorsque le titulaire est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13 du Code de la commande publique. Une avance est accordée au titulaire lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire de l'acte d'engagement Aucune garantie financière ne sera demandée au titulaire pour le versement de l'avance.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/03/2026